



Chargement de véhicules avec des engins de levage Liste de contrôle

Avez-vous déjà imaginé les problèmes pouvant survenir lors du chargement et du déchargement des véhicules? Un contrôle régulier de la sécurité est indispensable pour cette activité propice aux accidents.

Les principaux dangers sont:

- les chutes de hauteur depuis le véhicule, la charge transportée ou le quai de chargement
- la chute de marchandises
- l'écrasement et le coincement

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page.
Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Engins de levage, élingues (accessoires de levage)

- 1 Des **engins de levage appropriés** (grues, chariots élévateurs, etc.) sont-ils à disposition pour le chargement et le déchargement des véhicules?
- oui
 en partie
 non
- 2 Des **accessoires d'élingage, d'arrimage et de levage** appropriés sont-ils à disposition pour les marchandises transportées?
- oui
 en partie
 non
- P. ex. sangles, chaînes, câbles (fig. 1), palonniers à ventouses
 - Liste de contrôle Élingues, www.suva.ch/67017.f
 - Liste de contrôle Accessoires de levage, www.suva.ch/67198.f
- 3 La **charge utile** est-elle indiquée de façon lisible sur tous les engins de levage et tous les équipements auxiliaires?
- oui
 non
- 4 Tous les engins de levage et les accessoires d'élingage, d'arrimage et de levage sont-ils **en parfait état** (aucun dommage, pas d'usure importante, etc.)?
- oui
 non
- 5 Les engins de levage fabriqués à partir de 1997 ont-ils été livrés avec une **déclaration de conformité** du fabricant ou du fournisseur?
- oui
 en partie
 non
- 6 Les véhicules disposent-ils d'un nombre suffisant de points de fixation pour **arrimer les charges**? (Fig. 2)
- oui
 en partie
 non



1 Rangement des élingues après utilisation.



2 Point de fixation prévu pour l'élingage et l'arrimage des marchandises.

Aires de transbordement des marchandises

- 7 Les zones de chargement et de déchargement ainsi que leurs accès sont-ils **exempts de risques de chutes ou de glissades**?
- oui
 en partie
 non
- Sol sans trous ou inégalités, pas de revêtement glissant ou de point de chute, etc.
 - Liste de contrôle Quais de chargement, www.suva.ch/67065.f
- 8 Les zones de chargement et de déchargement sont-elles **suffisamment éclairées**?
- oui
 en partie
 non
- 9 Principe général: **éviter de grimper sur les chargements** (risque de chute de hauteur)! En cas d'absolue nécessité, prendre les mesures de sécurité nécessaires.
- oui
 non
- Dispose-t-on des équipements auxiliaires adéquats?
 - Prend-on les dispositions nécessaires pour prévenir les chutes à partir de 2 m de hauteur?
 - La procédure de sécurité applicable est-elle définie?
 - Règles vitales pour les transports routiers, support pédagogique, www.suva.ch/88827.f



3 Échelle utilisée pour l'élingage des charges en hauteur.

Équipements de protection individuelle

- 10 Les **équipements de protection individuelle (EPI)** appropriés (gants, chaussures de sécurité, vestes de signalisation, casque de protection, etc.) sont-ils mis à disposition et utilisés par le personnel?
- oui
 en partie
 non

Formation

- 11 Le personnel est-il formé pour **utiliser des engins de levage** (p. ex. chariots élévateurs catégorie R et grues)?

oui
 en partie
 non

Informations complémentaires concernant les formations obligatoires pour les travaux comportant des dangers particuliers: www.suva.ch/tcdp

Attention: les conducteurs de camions-grue et de grues à tour pivotante doivent disposer du permis correspondant.

- 12 Les personnes chargées de l'élingage des charges aux grues disposent-elles de la formation requise?

oui
 non

• Formation à l'élingage pour le transport de charges avec une grue, fiche thématique, www.suva.ch/33099.f

- 13 Le personnel est-il formé pour **charger, décharger et arrimer** les charges en toute sécurité sur les **véhicules**?

oui
 en partie
 non

Principaux points de la formation:

- port des équipements de protection individuelle (EPI)
- calage des roues du véhicule à l'arrêt (fig. 4)
- vérification de l'arrimage et de l'élingage des charges déplacées au moyen d'engins de levage (fig. 5)
- brochure «Charger correctement – Arrimer correctement», disponible auprès de l'ASTAG ou de l'association Les Routiers Suisses
- faire attention en libérant l'arrimage, car la marchandise peut se renverser et tomber, notamment si le véhicule est incliné
- empiler et stocker les charges de telle façon qu'elles puissent être reprises sans danger (fig. 6)
- risque de renversement des engins de levage et de chute des charges en cas de surcharge; vérifier la charge utile des véhicules ainsi que la résistance à la traction et la capacité de charge des élingues utilisées
- vue sur l'ensemble de l'aire de transbordement; éloigner les personnes se trouvant dans la zone dangereuse



4 Niches et quais de chargement: les roues du véhicule à l'arrêt sont immobilisées au moyen de cales.



5 Sangles utilisées pour arrimer la marchandise.

Organisation

- 14 Les **tâches** ainsi que les **compétences** concernant le chargement et le déchargement des véhicules font-elles l'objet d'instructions écrites?

oui
 en partie
 non

Tâches et compétences du chauffeur, du chef du dépôt ou du chef d'atelier, du cariste et du grutier, etc.

- 15 La sécurité est-elle prise en compte au moment de l'**achat** des engins de levage et des équipements auxiliaires?

oui
 non

Exemples:

- exiger la déclaration de conformité et la notice d'instructions
- acquérir un camion équipé de points de fixation pour l'arrimage et l'élingage des charges

- 16 Des responsables ont-ils été nommés pour l'**entretien** des engins de levage et des équipements auxiliaires? La fréquence des contrôles est-elle définie (plan de maintenance et d'entretien)?

oui
 en partie
 non

Documentez la maintenance et tenez compte des consignes du fabricant!

- 17 Les supérieurs contrôlent-ils et imposent-ils le **respect des règles établies**?

oui
 en partie
 non



6 Des matériaux correctement emballés et entreposés peuvent être chargés sans problème.

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

